

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00343

Numéro SIREN : 893 581 033

Nom ou dénomination : 22 CPR

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 21251

Désignation de l'entreprise		SAS 22 CPR		22 Rue CONDORCET		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		13016 MARSEILLE						
SIRET		8 9 3 5 8 1 0 3 3 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le		31122021		
				Exercice N-1 clos le				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
			072	850	074		850	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	572	086		572		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	1 422	098		1 422		
	Total général (I + II)	110	1 422	112		1 422		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120		1 500		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126				
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132				
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136		(78)		
	Provisions réglementées	140		140				
Total I	142		142		1 422			
Provisions pour risques et charges	154		154					
Total II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		172				
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176					
Total général (I + II + III)	180		180		1 422			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 22 CPR		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 2		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218	1 629				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 629				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242	1 707				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244					
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262							
		260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 707				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(78)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280					
	Produits exceptionnels			(IV)	290					
	Charges financières			(V)	294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(78)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	78	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quindecies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser- BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127					
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352	354	78	
						Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370	372	78	
						Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

SAS 22 CPR

Société par actions simplifiée au Capital de 1 500 €

Siège Social : 22 Rue Condorcet - 13 016 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 893 581 033

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 15 juin 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux et un et le quinze juin, à dix heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 1er juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Isabelle ORFANIDES préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que tous les actionnaires sont présents et représentés.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux actionnaires au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et quitus au Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Affectation du résultat,
- Ratification de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à **0,00 euros**.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Il est décidé d'affecter **la perte** de l'exercice s'élevant à **77,54 €**. de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| - En totalité au report à nouveau | 77,54 € |
|-----------------------------------|----------------|

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Autres revenus</u>	<u>Revenus non éligible à l'abattement</u>
Exercice 2020	Néant	Néant	Néant
Exercice 2019	Néant	Néant	Néant
Exercice 2018	Néant	Néant	Néant

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée,
étant observé que les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération nette allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant global de 0,00 €.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

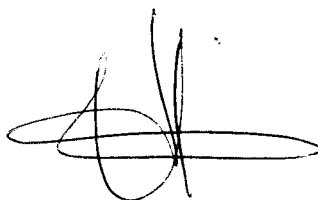
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par le Président.

Le Président
Madame Isabelle ORFANIDES



SAS 22 CPR

Société par actions simplifiée au Capital de 1 500 €

Siège Social : 22 Rue Condorcet - 13 016 MARSEILLE

Greffe du Tribunal de Commerce

13 OCT. 2022

de Marseille

RCS MARSEILLE 893 581 033

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2021 (sur 11,5 mois) a été marqué par la création de notre fonds de commerce et le début de notre activité.

2- EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

4- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Nous n'avons aucune mention pertinente à formuler concernant l'analyse de l'évolution des affaires.

5- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Face au contexte économique actuel, nous ne pouvons que subir la crise avec tous ses effets soit « risques et incertitudes à la hausse ».

6- UTILISATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

7- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à :	1 629 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	1 629 €
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à :	1 707 €
Le résultat d'exploitation ressort à :	- 78 €
Le résultat financier s'élève à :	0 €
Le résultat exceptionnel s'élève à :	0 €
Le montant de l'impôt sur les Sociétés s'élève à :	0 €
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de :	77,54 €
Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à :	1 422 €

9- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Nous n'avons rien de plus à ajouter que dans le paragraphe précédent.

10- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

11- AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé d'affecter la **perte** de l'exercice s'élevant à **77,54 €** de la manière suivante :

- **En totalité au report à nouveau** **77,54 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES</u>	<u>REFACTION</u>
Exercice 2018	Néant	Néant
Exercice 2019	Néant	Néant
Exercice 2020	Néant	Néant

12- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **0 €** correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

13- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

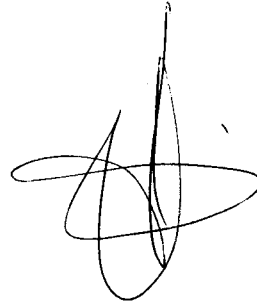
14- RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération nette allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 0.00 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Madame Isabelle ORFANIDES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the printed name.